



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 28 Mars 2012

Date de la convocation 21 Mars 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme CAZALET Claude, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M. GOUTTES Gérard, FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M. VENTRE Philippe, M. SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M. BETZ Bruno, LIEURAN-CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M. BERNARD Jacques, MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M. BILHAC Christian, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MONTAGNÉ Thierry à M. SATGER Jean-Noël, M. REVEL Claude à M. SEGURA René, M. MARTINEZ Antoine à M. LIEB François, M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel, M. DRUART David à M. BARDEAU Francis, M. GIL Claude à M. LEBREAU Jean-Jacques, M. MONTAGNE Jacques à M. BILHAC Christian, M. COSTES Jean à Mme FONT Chantal, M. VALENTINI Géraud à Mlle VALENTINI Martine.</p>

Objet : Budget primitif 2012 – Budget annexe ZAC la Salamane.

Monsieur LACROIX donne lecture du projet de budget primitif 2012 du Budget annexe de la ZAC de la Salamane.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2012 :

<p>Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20120327-2012-03-28-23-DE Date de télétransmission : 04/04/2012 Date de réception préfecture : 04/04/2012</p>

Dépenses Fonctionnement				Recettes Fonctionnement			
Chap.	Désignation	RAR 2011	BP 2012	Chap.	Désignation	RAR 2011	BP 2012
011	Charges à caractère général		4 426 494,00	70	Vente terrains		4 231 437,00
66	Charges financières		240 000,00	74	Subventions	335 000,00	
042	Stocks		8 797 874,00	042	Stocks		8 897 931,00
043	Stocks		240 000,00	043	Stocks		240 000,00
Total			13 704 368,00	Total		335 000,00	13 369 368,00
Total consolidé		13 704 368,00		Total consolidé		13 704 368,00	

Dépenses Investissement				Recettes Investissement			
Chap.	Désignation	RAR 2011	BP 2012	Chap.	Désignation	RAR 2011	BP 2012
16	Remboursement emprunt		150 000,00	16	Emprunt		895 156,47
040	Stocks		8 897 931,00	040	Stocks		8 797 874,00
001	Résultat N-1 reporté		645 099,47				
Total			9 693 030,47	Total			9 693 030,47

Considérant l'avis favorable émis par la commission finance réunie le 21 Mars 2012, il est demandé aux membres du conseil d'approuver le budget primitif 2012 du budget annexe de la ZAC de la Salamane tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté, conformément à la nomenclature comptable par nature et par chapitre.

Monsieur le Président soumet au Conseil le projet de budget primitif 2012 du budget annexe de la ZAC de la Salamane pour l'exercice 2012.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré

A LA MAJORITE (1 voix contre)

APPROUVE le budget primitif 2012 du budget annexe de la ZAC de la Salamane pour l'exercice 2012 tel que présenté.

CONFIRME que ce budget est voté, conformément à la nomenclature comptable par nature et par chapitre.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.